

# Un Ministère d'instruction publique

---

## XII.—RAISON DE CIRCONSTANCE

---

Il est dans l'esprit de nos mœurs constitutionnelles qu'un projet de loi de grande importance et de nature à opérer un changement radical dans l'ordre de choses établi ne soit soumis au vote des chambres qu'après avoir reçu la consécration du vote populaire. S'il fut jamais un cas dans lequel ce principe eût du être appliqué, c'est bien celui qui nous occupe. A quoi tend, en définitive, l'initiative gouvernementale qui nous a valu cette législation relative à la création d'un ministère d'instruction publique, si ce n'est, comme nous l'avons vu, à enlever à la famille et à l'Eglise des droits qui leur sont propres, pour y substituer le contrôle de l'Etat en une matière qui, ni de droit naturel, ni de droit divin, ne relève de lui ?

Or, avec la législation existante, la famille et l'Eglise sont, en pratique, bien qu'incomplètement encore, en jouissance de ces droits qui leur appartiennent. Il s'agit donc de les déposer pour attribuer au pouvoir civil l'exercice de droits qui lui sont parfaitement étrangers. C'est toute une révolution que l'on prépare, et on n'en conçoit pas qui puisse avoir une plus grande portée sociale, ni affecter plus directement une prérogative souveraine de la famille, base naturelle, à la fois subjective et objective, du droit de suffrage.

Tout se réunissait donc ici pour engager le pouvoir public à ne s'aventurer dans cette voie qu'après en avoir reçu un mandat formel de l'électorat. Nos réformateurs ont bien compris qu'il y avait là une objection sérieuse à leurs desseins. Ne pouvant nier la valeur de cet argument, ils se sont employés à le tourner par une imposture, en se prétendant bien et dûment autorisés par le peuple à procéder à l'exécution de leur néfaste projet. Nos mœurs politiques, malheureusement, se prêtent à ce jeu de duplicité qui

en fait la honte et le scandale. Le moyen leur avait si bien servi dans la question des écoles du Manitoba qu'ils ont cru qu'ils n'avaient plus à se gêner.

Ce n'en est pas moins une fausseté manifeste, un mensonge qui répond à la consigne de Voltaire, comme en peuvent témoigner tous ceux qui ont suivi la dernière campagne électorale dans notre province. Et l'honorable M. Chapais a pu, en toute vérité, s'écrier au début de son magistral discours au Conseil Législatif :

Je lisais, ces jours-ci, dans un discours publié par plusieurs journaux, les paroles suivantes : " C'est dans la pensée du législateur que prennent naissance la plupart des lois. Celle-ci en est une dont l'inspiration est venue du peuple qui, sans définir les réformes à opérer, comprenait que des réformes s'imposaient."

Ainsi donc, dans l'opinion de l'orateur dont je viens de citer les expressions, ce serait la grande voix populaire qui aurait dicté aux détenteurs actuels du pouvoir le bill qui nous occupe. Eh bien, j'oppose à cette affirmation une dénégation catégorique. Non, non, ce n'est pas le peuple de la province de Québec qui a réclamé cette loi ; ce n'est pas le peuple qui a sollicité plus de politique et moins de liberté dans l'éducation ; ce n'est pas le peuple qui a demandé plus de patronage ministériel et moins d'impartialité administrative ; ce n'est pas le peuple qui a désiré moins d'autorité pour les évêques et plus d'autocratie pour les politiciens ; ce n'est pas le peuple qui a voulu moins de garanties pour la famille et plus d'omnipotence pour l'Etat. J'ai été appelé à faire le tour de la province de Québec aux dernières élections. J'ai vu les couches populaires remuées jusque dans leurs profondeurs par l'agitation électorale. J'ai rencontré le premier ministre et ses collègues dans bien des assemblées politiques. Et jamais, et nulle part, il n'a été question d'une loi comme celle qui nous est soumise. Jamais et nulle part les électeurs ne nous ont crié : bouleversez notre système d'instruction publique ; jamais et nulle part nos adversaires n'ont dit : si nous triomphons, nous restreindrons les pouvoirs du Conseil de l'Instruction publique, et nous remplacerons le surintendant par un ministre. Jamais et nulle part tel langage n'a été tenu.

Ce n'est pas le peuple qui a réclamé cette législation. Le peuple n'a pas même été consulté là-dessus. Qui donc l'a réclamée ? Qui ? le même orateur va nous le dire :

Ce n'est donc pas des masses populaires qu'est parti ce mot d'ordre des pseudo-réformateurs. Ce cri, cette clameur sont partis d'autre part. Lorsque le gouvernement présente ce bill, il n'obéit pas à la voix du peuple, il obéit à la pression d'un élément perfide, grossi de quelques avengles qui croient avoir fait preuve de génie quand ils ont crié : " réforme ", et déclaré qu'ils sont les fils d'un siècle de lumière et que leurs contradicteurs sont des demeurants du moyen âge.

Cette clameur a été poussée par une feuille radicale comme le *Réveil* qui faisait, il n'y a pas bien longtemps, les déclarations suivantes :

“ Ce que nous avons prêché, ce que nous demandons pour le Canada, c'est l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, fondement de toute démocratie instruite et utile. Nous ne prétendons pas avoir réussi à faire triompher ce programme, ce serait trop beau. La France, notre mère-patrie, a mis des siècles à en arriver là ; mais voyez donc ce que nous avons obtenu déjà.

“ Pour la laïcisation, ne voit-on pas que nous y marchons à grands pas et que tout nous y conduit ?

“ La suppression du Conseil de l'Instruction publique, rempart du cléricalisme au sein de l'éducation, est aujourd'hui chose admise en principe. Le gouvernement Marchand s'est engagé à cette réforme qui causera une révolution dans le système existant. Peut-on nier que nous ayons les premiers osé lancer le *Delenda est* contre cette institution fossile qui fait des membres laïques, représentant des pères de famille, les valets des évêques ou de leurs remplaçants qui ne représentent rien qu'un droit théorique ?

“ Et la campagne de cette mesure de suppression, la création d'un ministre de l'Instruction publique pour notre province, quels en sont les champions de la veille ?

Voilà, Messieurs, d'où souffle le vent.

Voilà d'où souffle le vent. Oui, certes. Et cela, joint à la duplicité du procédé employé pour réaliser ces vœux et donner corps à cette clameur, cela suffirait, au besoin, pour faire juger de l'œuvre.

Rien ne reste donc debout, ici encore, des prétentions de nos progressistes, et, s'ils n'étaient décidés à tout braver, loin de faire mine de s'appuyer sur un mandat qu'ils n'ont pas même osé solliciter, ils rougiraient d'escamoter, au profit de leur dangereuse tentative, un vote obtenu dans de toutes autres conditions que celles qu'ils indiquent.

# PIE IX

## Souvenirs personnels

M. le marquis Anatole de Ségur esquisse dans l'*Univers-Monde* d'après ses souvenirs personnels, une série de figures illustres, figures d'artistes, de souverains, etc. Deux de ses derniers articles ont été consacrés au Souverain Pontife Pie IX de sainte mémoire. Nous les reproduisons :

Si les figures royales, que j'ai rencontrées dans ma vie, repassent de temps à autres devant mes yeux à demi clos dans les rêveries du jour, que dirai-je de l'image du plus grand, du premier des souverains, du père de tous les pères, du roi de tous les rois, du Pape, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ ?

Le Pape de mes souvenirs, le seul que j'aie vu et revu bien des fois dans l'unique voyage que j'ai fait à Rome, c'est Pie IX, le plus aimable, le plus séduisant, le plus majestueux des hommes.

Pendant les quatre mois que je passai dans la Ville-Eternelle de novembre 1864 à mars 1865, je le rencontrai souvent dans les rues de Rome qu'il parcourait alors librement, dans les grandes cérémonies de Saint-Pierre, dans ses visites plus intimes à des couvents de religieux et de religieuses. Pendant les jours gras il allait, en effet, de communauté en communauté, prier, épancher son cœur parmi ses fils et ses filles, pleurer avec eux sur les péchés du monde. "C'est ma façon de faire le carnaval," me disait-il lui-même dans une audience privée, quelques jours après le mercredi des Cendres.

En dehors de ces rencontres, j'eus plus d'une fois l'honneur de l'approcher de très près, de plus près qu'aucun de ses fils spirituels, autres que les princes souverains ; et, bien que le grand Léon XIII soit le Pape de mon admiration, de ma soumission enthousiaste et filiale, Pie IX est resté le Pape de mon cœur, celui qu'en causant avec Mgr de Ségur, j'osais appeler mon Pape.

Il avait alors 73 ans ; il se remettait à peine d'un état prolongé de faiblesse et de souffrance, qu'on attribuait tout bas aux remèdes d'un médecin italien peu charoyant ou peu sûr, état qui ne cessa que le jour où il confia le soin de sa santé au médecin en chef des troupes françaises d'occupation.

Son visage avait déjà repris sa beauté, sa voix, sa douceur forte et pénétrante, toute sa personne, sa majesté enchanteresse.

Un jour que j'errais par hasard au fond de la basilique vaticane, près de la chapelle dite *della pietà*, où se trouve le groupe admirable de Jésus mort sur les genoux de la Vierge par Michel-Ange, j'aperçois le Pape qui venait y revêtir ses ornements pou-

tificaux, pour aller officier au maître-autel. Il s'avancait à si grands pas que son cortège avait peine à le suivre, et sa grâce était si royale, j'oserais dire si divine, qu'il semblait planer sur le sol sans y poser le pied.

Quand les vastes tentures derrière lesquelles il s'habillait s'entr'ouvrirent, et qu'il parut, porté sur la *sedia*, couronné de la tiare, priant les mains jointes, respirant la douceur et la sainteté, je demurai saisi d'admiration, mais la grandeur de cet appareil ne me fit point oublier la majesté plus frappante encore de sa démarche.

De mes entrevues avec lui, je n'en rappellerai que deux, l'une au milieu d'une assemblée d'élite formée de chrétiens de tout pays et de toute langue, auxquels il avait accordé une audience solennelle ; l'autre privée, intime, et que sa bonté paternelle prolongea, dans des conditions anormales, pendant plus de deux heures. Je commence par l'audience publique.

C'est le samedi 21 février 1865, vers midi, que nous fûmes introduits dans la salle du trône, où le Saint Père nous attendait entouré de sa cour.

L'assemblée était nombreuse et comptait, comme je viens de le dire, des représentants de presque toutes les nations catholiques. Ce n'est qu'à Rome qu'on peut rencontrer de ces réunions cosmopolites, où tout le monde, Français, Anglais, Espagnol, Autrichien, Polonais, voire même Allemand et Russe, pense de même, sent de même, où tous les cœurs ne forment qu'un seul cœur pour aimer Jésus-Christ et son auguste représentant ici-bas.

Nous nous rangeâmes autour du trône pontifical, laissant, entre le Pape et nous, un espace que le respect aurait voulu agrandir, mais que l'amour rétrécissait sans cesse.

Le Saint-Père était assis, vêtu de blanc comme toujours, comme toujours respirant la paix, la majesté et la paternité. Certes, s'il est sur la terre une image de la royauté parfaite, c'est à Rome, sur le siège de Saint-Pierre, que Dieu l'a placée.

L'adresse, écrite en français, fut lue par un Anglais avec un accent involontaire, qui lui donnait je ne sais quelle solennité, et une accentuation qui lui prêtait un charme de plus, sinon pour les oreilles, du moins pour le cœur. Quel symbole touchant de l'unité et de l'universalité de l'Eglise, que cette protestation d'amour prononcée en français par une bouche anglaise, et s'adressant à un souverain italien par sa naissance, mais catholique, c'est-à-dire universel, par sa paternité et sa souveraineté spirituelles.

Le noble Anglais, après avoir achevé son discours, s'agenouilla devant le Saint Père qui le bénit. Alors Pie IX, toujours assis, releva sa belle tête couronnée de cheveux blancs, toute rayonnante de sérénité, promena sur l'assistance un regard ému et profond, et nous adressa en italien une sublime allocution dont, par la grâce de Dieu, malgré ma connaissance plus qu'imparfaite de la langue, je ne perdis pas un seul mot. La netteté, la lumineuse clarté de la prononciation du Pape y étaient certes pour quelque chose. Mais je suis convaincu que l'Esprit-Saint y était pour beaucoup aussi, et que cet Esprit de lumière ouvrait les oreilles de ces enfants de l'Eglise, rassemblés de tous les points de l'Eu-

rope, pour leur faire entendre la parole inspirée de leur très doux et très saint Père. Coulant des lèvres de Pie IX, cette langue italienne était vraiment une céleste mélodie.

Voici la bien imparfaite analyse de ce discours, telle que je l'écrivis en revenant du Vatican. C'était comme l'hymne triomphale de l'unité catholique chantée par son représentant suprême :

“ Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la veille de consommer son sacrifice et de retourner à son Père, leva les yeux vers ce Père céleste, et lui demanda pour ses disciples la grâce et la couronne de l'unité : *Ut sint consummati in unum*. Vous êtes l'effet de cette prière ! Vous êtes groupés autour de l'Unité assise sur la chaire de Saint Pierre, et protégée dans sa liberté par ce morceau de terre, seule garantie de l'indépendance de l'Eglise, du moins dans l'ordre actuel de la Providence.

“ L'unité vit et se manifeste par la foi et par la charité : par la foi des apôtres qui l'ont prêchée dans tout l'univers, des martyrs qui l'ont ornée de leur sang, des vierges et des saintes veuves qui l'ont parée de leurs vertus, de tous les évêques du monde entier qui se resserrent de plus en plus autour de cette chaire de saint Pierre où je suis assis.

“ Mais la foi est, de sa nature, exclusive ; au contraire la charité est expansive. Conservez-la donc en même temps que la foi et dilatez-la en vous et autour de vous, la sainte charité : non cette charité purement humaine, ces tendresses vaines et nulles, cette philanthropie philosophique, si vantée aujourd'hui, mais la charité qui vient du ciel, qui embrasse la terre et que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu apporter au monde ; cette charité qui ne transige pas avec l'erreur, mais qui cherche à éclairer, à convertir les pécheurs.

“ C'est cette charité qui m'a fait parler naguère (l'Encyclique et le Syllabus du 8 décembre 1864), malgré les passions et les puissances, pour illuminer le monde et lui montrer les erreurs et les périls qui le menacent de nos jours. Mes ennemis me maudissent à cause de cela, je le sais, et moi, je les bénis ! Je prie Dieu qu'il les éclaire, qu'il les ramène, qu'il leur rende cette robe de la foi et de la charité, sans laquelle on n'entrera pas dans le royaume de Dieu.

“ Allez donc, soyez toujours unis à cette chaire par la foi et dans la charité, afin que vous viviez chrétiennement, et qu'au jour inconnu de la mort, chacun de vous soit admis à la félicité éternelle. Je vous bénis, vous, vos familles, vos diocèses, vos patries, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit !”

Toute l'assistance répondit *Amen* avec une profonde émotion. Des larmes coulaient de bien des yeux, et tous les cœurs se sentirent embrasés d'un amour nouveau pour la sainte Eglise de Jésus-Christ et pour son chef vénérable.

Rien ne peut rendre la grandeur, la majesté de Pie IX, au moment où, debout au milieu de cette foule agenouillée, les yeux au ciel et resplendissants à la lumière d'en haut, il éleva ses mains vers le Père céleste et les ramena vers la terre, toutes chargées de grâces et de miséricorde, il laissa tomber sur nos fronts courbés la triple bénédiction du vieillard, du pontife et du père. Ce

jour-là, je sortis du Vatican, confirmé à jamais dans la foi et la charité de Jésus-Christ par celui qui seul a reçu cette sublime mission jusqu'à la fin des temps.

Cette impression, ceux qui, plus heureux que moi, ont pu refaire le voyage de Rome, qui ont contemplé Léon XIII, entendu sa parole, reçu sa bénédiction, la comprendront et la ressentiront, comme je l'ai ressentie et comme je la raconte. Que le Pape s'appelle Pie IX ou Léon XIII, c'est toujours le Vicaire de Jésus-Christ, la bouche toujours vivante de saint Pierre, inspirée par le même Esprit, professant la même doctrine, enseignant et représentant le mystère, le miracle permanent de l'unité immuable dans la foi et la charité.

L'unité, c'est la marque de la vérité, son privilège exclusif, son signe souverain et incommunicable. C'est la parole unique de l'Evangile, pour laquelle on doit tout quitter, tout sacrifier. Et pour finir par où Pie IX avait commencé sa sublime allocution, c'est la réalisation de la prière du Sauveur : " Qu'ils soient consommés dans l'Unité. "— Cette unité divine, elle ne se trouve que dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et c'est à ce signe que tout homme de bonne volonté doit reconnaître et saluer en elle la seule et véritable Eglise de Jésus-Christ.

---

Avant de raconter la matinée mémorable que je passai aux pieds ou aux côtés de Pie IX, je dois rappeler, en deux mots nécessaires, que, quelques mois plus tôt, Mgr. de Ségur était venu à Rome, qu'il avait passé huit jours dans l'intimité quotidienne du Pape, et que, dans leurs entretiens confidentiels, mon frère, interrogé par lui au sujet de certains évêques, spécialement de Mgr. Darboy, archevêque de Paris, lui avait répondu, comme c'était son devoir, avec un plein abandon et une franchise sans réserve.

Le bruit de ces entretiens, restés secrets pendant assez longtemps, était enfin parvenu aux oreilles de Mgr. Darboy. On a dit depuis, à tort ou à raison, que c'était le cardinal Antonelli lui-même, assez hostile à Mgr. de Ségur, qui en avait écrit à l'archevêque de Paris. Celui-ci, très irrité, avait mandé le confident de Pie IX, exigé un désaveu impossible, et fini par lui signifier *ab irato* l'interdiction de confesser et de prêcher à Paris.

L'émotion causée par cette mesure avait été telle dans tout Paris, et aussi à Rome, où elle était connue le soir même, que l'archevêque comprit sa faute, et sur une lettre de regret peut-être excessive de Mgr. de Ségur, lui rendit ses pouvoirs avec un empressement honorable.

Or, tous ces faits s'étaient accomplis entre le 9 et le 11 décembre, peu de jours avant la matinée de bénédiction qui suivit l'interdiction de Mgr. de Ségur, comme le jour de Pâques suit le vendredi saint.—Ce préliminaire posé, je commence mon récit.

Le lundi 26 décembre 1864 fut le plus beau jour de ma vie. J'étais à Rome depuis un mois, et j'avais déjà eu une audience du Pape, avec ma femme, mes enfants et mes serviteurs. Le prince Borghèse, sachant que mon fils aîné avait fait sa première communion, m'avait très aimablement proposé de le mener un

matin à la messe du Saint-Père, et bientôt il m'annonça qu'il avait obtenu cette faveur pour le lendemain de Noël. J'écrivis aussitôt à Mgr. Pacca pour solliciter la même grâce, et le jour même de Noël, je reçus la nouvelle que le Pape y consentait. Je venais d'assister à l'admirable solennité de la messe pontificale célébrée par Pie IX à Saint-Pierre, et j'allais assister à sa messe particulière, communier de sa main : c'était trop de bonheur.

Le lundi matin donc à sept heures, le prince Borghèse vint nous chercher en voiture et nous conduisit au Vatican. La chapelle du Pape est simple, petite ; l'autel, couvert de drap d'or, est surmonté d'un beau tableau représentant la sainte Vierge en adoration devant l'Enfant-Jésus.

Un peu après 7 heures et demie, le Pape entra, se mit à genoux, lut quelques prières à demi-voix, puis s'habilla devant l'autel, et commença sa messe, assisté d'un chapelain. Il la célébra à haute voix, ni vite, ni lentement, avec une grande gravité et beaucoup d'onction. Je remarquai qu'il prononçait le *Kyrie* très lentement, avec un accent très profond de supplication, comme l'intercesseur universel et le représentant du genre humain.

C'était le jour de la fête de saint Etienne, premier martyr, et j'écoutais avec une vive émotion Pie IX lisant, accentuant les prières de cette fête qui s'adaptaient si admirablement à sa situation personnelle.

A l'Introit : "Les princes se sont assis et ils parlaient contre moi ; et les méchants m'ont persécuté. Secourez-moi, Seigneur mon Dieu, parce que votre serviteur est éprouvé à cause de votre nom."

A la Collecte : "Seigneur, accordez-nous d'imiter l'exemple qui nous est proposé, afin que nous apprenions à aimer nos ennemis, en célébrant la mort bienheureuse d'un martyr qui a prié pour ses persécuteurs."

A l'Évangile, quelle émotion d'entendre la voix vénérable de Pie IX redire la sublime plainte du Seigneur : " Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ! "

Et les paroles prophétiques qui terminent cet évangile : "Le temps approche où cette demeure sera déserte et abandonnée ; car, je vous le déclare, je ne vous reverrai plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : " Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! "

Hélas ! six ans plus tard, ces prophéties se réalisaient pour la capitale de l'Église, comme pour celle de la France, fille aînée de l'Église, et, suivant la prédiction de Notre-Dame de la Salette, associaient les deux villes dans le châtement et la ruine. Rome et Paris étaient investies le même jour, le 20 septembre 1870, par les Piémontais et par les Prussiens.

Pie IX célébra toute la fin de la messe dans une extase de piété, dit le *Pater* avec la majesté du Fils de Dieu lui-même, et communia avec une dévotion angélique.

A ce moment, nous nous levons, nous nous approchons de l'autel, le Pape élève la sainte Hostie, s'incline vers nous, et nous

recevons le corps de Jésus-Christ... Moment solennel, minute sacrée entre toutes, dont nous nous souviendrons, avec la grâce de Dieu, jusqu'à la fin de notre vie terrestre.

Après sa messe, le Pape s'agenouilla sur un prie-Dieu devant l'autel, lut à demi-voix les prières d'usage que lui présentait son chapelain, et assista, dans un profond recueillement, à la messe d'action de grâces qui suivit immédiatement la sienne. Nous étions à genoux derrière le Saint-Père, si près de lui que nous le touchions presque, et j'entendis plus d'une fois les exclamations d'amour du Saint Pontife, prononçant le nom de Jésus avec un accent qui m'entra jusqu'au fond du cœur.

La messe achevée, le Pape se leva, et nous allions nous éloigner quand il fit signe au prince Borghèse de venir à lui. Le prince se prosterna à ses pieds, puis revint à nous et me dit : " Venez, le Pape veut vous parler."

A ces mots, la pensée de mon bon frère Gaston m'envahit, et je compris tout. Nous suivîmes le prince avec une grande joie, et nous rejoignîmes le Saint Père dans son cabinet de travail, voisin de sa chapelle. Il nous donna son anneau et sa main à baiser, nous accueillit d'un regard paternel et, nous montrant une table servie, il nous invita à nous y asseoir et à faire collation avec lui.

Nous étouffions de surprise et de reconnaissance. Il y avait cinq couverts : le Pape s'assit d'un côté de la table, mon fils à gauche, le prince Borghèse et moi en face du Saint-Père ; et vers la fin du repas le cardinal Antonelli qui venait travailler avec le Pape occupa, sur un geste de son maître, la cinquième place restée vacante.

Je ne m'étais pas fait inscrire chez le cardinal depuis mon arrivée à Rome, oubli vraiment impardonnable, et ce fut le Pape qui me présenta à lui. J'étais remis de ma première émotion, et j'eus peine à réprimer un sourire, en voyant le ministre d'Etat me tendre la main et me rire jaune du bout de ses longues dents blanches. Que Pie IX l'eût ou non prémédité, c'était une innocente et charmante revanche de Mgr de Ségur contre le cardinal Antonelli.

On nous servit comme au Saint-Père du café au lait, des sorbets et des gâteaux. C'est à genoux que les serviteurs présentaient les mets à Pie IX. Son déjeuner se composa d'une tasse de café noir et de quelques biscuits. Il nous dit que c'était son seul repas jusqu'à deux heures, moment de son dîner. Le soir, il ne prenait presque rien, et le souverain de Rome était le plus sobre des Romains.

Le bon Pape caressa mon fils sur la joue, lui parla de sa première communion, demanda son nom. Je répondis que, sur le conseil de Mgr de Ségur, je lui avais donné le nom de Pierre par dévotion pour le Saint-Siège. J'ajoutai que mon frère serait bien heureux de l'honneur que Sa Saintté faisait, en ma personne et en celle de mon fils, à lui et à toute notre famille.

—Eh bien, me dit le Pape, son affaire est arrangée, tout est fini.—Et il ajouta en italien en se tournant vers le prince Borghèse : " Cela n'a pas fini tout à fait comme je l'aurais voulu. Il

eût dû se borner à répondre à l'archevêque de Paris : "Ce que j'ai dit au Pape est un secret qui n'appartient qu'au Pape."

Je ne pus m'empêcher de m'écrier :

—Très Saint-Père, j'ose avertir Votre Sainteté que j'ai compris ce qu'elle vient de dire.

—Ah ! vous avez compris, reprit-il gaiement, il n'y a pas grand mal à cela. En tout cas, c'est chose faite. Que voulez-vous ? Mgr. de Ségur est un saint.

Parole bien douce à recueillir de la bouche de celui qui canonise les saints, comme me le disait le prince Borghèse, en sortant du Vatican.

Le Saint-Père continua à parler en italien au prince Borghèse et se tournant vers moi :—Puisque vous savez l'italien, vous entendez ce que nous disons, n'est-ce pas ?

—Mais non, très Saint-Père ; j'ai compris tout à l'heure ce que je ne devais pas entendre, et voilà maintenant que je ne comprends plus rien.

Il se mit à rire de bon cœur et ne parla plus que français. Sa bonté était si grande, sa simplicité si cordiale, son langage respirait tellement l'abandon d'un père causant avec ses enfants que tout notre embarras avait complètement disparu et que j'aurais pu oublier que j'avais l'honneur inouï d'être assis à la table du Souverain Pontife.

À la fin de ce repas béni, je demandai à Pie IX la permission d'emporter pour nos deux autres enfants qui n'avaient pas eu le même bonheur que l'aîné, un petit gâteau de la table du Pape.

—Certainement, me répondit-il, et avec une grâce charmante, il me tendit une assiette où étaient les plus beaux gâteaux. Lui-même en choisit un qu'il me donna, j'en pris un autre. Puis, nous nous levâmes, nous baisâmes la main et la mule du Saint-Père, qui me dit encore :—Dites à votre femme et à vos enfants que je les bénis !

Et nous partîmes, emportant de cette matinée un impérissable souvenir.

En descendant les grands escaliers du Vatican, le prince Borghèse me dit gracieusement : "Je pensais avoir quelque droit à vos remerciements, mais c'est moi qui vous dois des actions de grâces, car le Pape ne m'avait jamais admis à cet honneur, réservé, par l'étiquette, aux seules personnes royales, et il est évident que, par cette exception inouïe, Pie IX a voulu donner à votre saint frère, persécuté à cause de lui, un témoignage éclatant de son auguste sympathie."

Le lendemain, j'écrivis à mon frère pour lui raconter mon bonheur et je terminais ainsi ma lettre que j'ai retrouvée dans ses papiers :

"Le Pape trouve que tu as péché par excès de vertu ; pour moi, j'estime que ce qu'il m'a dit de toi est le plus grand des éloges et la plus douce des consolations. Cette faveur inouïe de m'admettre à sa propre table, a été une charmante et paternelle manière de faire savoir à toi d'abord, puis à tout le monde, ce qu'il pense de ton affaire. Les Veuillot (ils étaient à Rome) le savaient déjà bien, avant que je le leur eusse dit, et tout Rome le sait aujourd'hui. Je n'ai pas demandé qu'on n'en dit rien dans

les journaux ; je laisse faire, ne me croyant pas le droit de rien prendre sur moi, ni dans un sens, ni dans un autre, et sachant que l'honneur que m'a fait le Pape passe bien haut par-dessus ma tête et s'adresse à d'autres qu'à moi..."

Personne, en effet, ni à Paris, ni à Rome, ne se méprit sur le sens et la portée de cette collation pontificale. Mon frère en bénit Dieu pour mon fils et pour moi, et l'équité de l'empereur Napoléon III m'en garda si peu rancune que, malgré les rapports malveillants de l'ambassade de France, les dénonciations des journaux et les reproches officiels que je reçus à mon retour à Paris du président du Conseil d'Etat, je fus nommé conseiller quelque temps après, par la volonté formelle de l'empereur.

Je dois dire que, parmi les catholiques et les meilleurs, à Rome et à Paris, ma bonne fortune me fit quelques envieux, comme si j'avais été pour quelque chose dans l'affaire, — sauf peut-être à la façon de l'âne chargé de reliques.

Mais en compensation, je reçus mille témoignages de sympathie, mille félicitations, dont plusieurs très originales.

Je n'en citerai qu'une, pour finir par un trait d'esprit et de cœur. La vieille duchesse de La Rochefoucauld, douairière, m'écrivit pour me complimenter, et me demanda de lui amener mon fils, un des héros de la fête, pour recevoir de lui la bénédiction papale. Je le lui amenai ; elle l'accueillit d'une façon charmante, le caressa comme avait fait le Pape ; et ce fut lui, en fait de bénédiction, qui lui baisa respectueusement la main.

## LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE A NOTTINGHAM

(Suite)

A la racine du second préjugé, qui doit à son tour être éconduit, on n'aperçoit pas même une confusion philosophique, mais des anecdotes plus ou moins controvées, permettant d'imputer à la démocratie chrétienne des tendances révolutionnaires. M. Devas, ici, intervient par un démenti : " Une guerre de classes, une levée des travailleurs contre les maîtres et des pauvres contre les riches, le système de dénoncer tous les maîtres comme des tyrans, tous les hommes aisés comme des vampires : voilà des méthodes de nivellement entièrement étrangères à la démocratie chrétienne."

" La démocratie chrétienne, ajoute-t-il, ne combat pas contre l'inégalité, mais contre l'abus de l'inégalité... Saint Thomas, vivant à l'âge d'or de l'architecture, et ayant observé que, parmi les pierres tirées de la même carrière, quelques-unes sont cachées dans des fondations obscures et d'autres taillées en merveilleux

pinacles qui font saillie vers le ciel, remarque que, de même que l'architecte ne commet aucune injustice en assignant aux pierres des positions diverses, en vue de la perfection de l'ensemble, de même Dieu, dès le commencement, afin qu'il y eût de la perfection dans l'univers, ordonna, par sa sagesse et sans injustice, qu'il y eût entre les créatures diversité et inégalité, — sans nullement présupposer, d'ailleurs, une différence antérieure de mérites." C'est ainsi que la démocratie chrétienne, en Angleterre comme ailleurs, se réclame du thomisme ; et le souci même qu'elle prend d'alléguer une telle autorité et de s'y montrer fidèle ne doit point être oublié lorsqu'on la veut juger équitablement.

Enfin de fort bons chrétiens, se complaisant avec une façon d'égoïsme désintéressé dans la pratique assidue de certaines œuvres de bienfaisance, et redoutant apparemment que les occasions de faire le bien n'aillent diminuant en nombre si les causes du mal social vont s'atténuant, font trêve à leur bonté naturelle et prennent un œil ombrageux lorsqu'ils ont en face d'eux la démocratie chrétienne ; on dirait que cette justice, dont elle plaide les droits, est pour eux l'ennemie ; ils y voient comme une émule de leur charité à eux, et une émule victorieuse ; et tout net, ils reprochent à la démocratie chrétienne de haïr la charité. S'il n'y avait plus de misères, à quoi serviraient les œuvres de charité ? S'il n'y avait plus de mauvais riches dont les méfaits ont des conséquences sociales qu'il faut réparer, que feraient les bons riches ? Et dans certaines sphères l'on se pose ces questions avec angoisse, tout comme ailleurs on gémit avec une générosité touchante : " Pourvu que la " laïque " ne s'améliore pas ! Que deviendraient nos écoles libres ? " De toute évidence, ce genre d'arguments n'est point inconnu de l'autre côté du détroit, puisque, soucieux d'y riposter, M. Devas définit la situation de la démocratie chrétienne à l'endroit de la charité.

" Vous savez, explique-t-il, combien les diverses écoles de socialistes sont hostiles à l'aumône ; et quoiqu'ils aient tout à fait tort, je ne puis les blâmer. Ils n'ont fait qu'adopter et qu'adapter la théorie enseignée pendant plus de 50 ans comme une vérité scientifique par les économistes anglais, que la misère serait punie afin qu'on fût engagé à l'éviter. D'un autre côté, quelques chrétiens sans jugement, se lamentant avec raison sur les souffrances des pauvres, et insistant avec raison sur la nécessité d'y compatir et d'y porter aide, sont tombés dans cette erreur de regarder la charité comme le seul remède pour les maux sociaux, oubliant complètement que la charité ne peut se substituer à la justice et que, si vous fraudez vos travailleurs en diminuant injustement leur salaire d'un shilling par jour, vous ne rachetez pas votre injustice et ne satisfaites pas à l'obligation de restituer en mettant 6 shillings chaque dimanche dans leur tirelire ; les socialistes, naturellement, sont tombés dans l'extrême opposé, et parce que la charité ne pouvait pas tout, ils ont soutenu qu'elle ne pouvait rien. La Démocratie chrétienne, elle, estime qu'il y a un champ immense toujours ouvert pour la charité. Elle évite les extrêmes, elle comprend parfaitement qu'il y a une place pour la justice et une place pour la charité, et que toute société a constamment besoin de l'une et de l'autre."

Que si nous demandons à M. Devas, après ces explications, que, volontiers, on appellerait préventives, une définition positive de la Démocratie chrétienne, il nous la donne en ces termes : " La conception de la Démocratie chrétienne est la suivante : que tout gouvernement, local et central, visant au bien commun et tous les citoyens étant associés pour cette fin, la principale ambition du gouvernement soit d'assurer le bien-être de la plus nombreuse classe de citoyens, que chacun contribue au bien commun suivant ses capacités et reçoive suivant ses besoins, — toute supériorité impliquant un surcroît de responsabilité, et par conséquent les membres plus pauvres et plus faibles de la société étant ceux qui, relativement, reçoivent de la société le plus grand avantage."

En élaborant cette définition, M. Devas n'a point voulu dessiner le plan d'une construction sociale *a priori* ; bien que logiquement étayée sur les principes fondamentaux du christianisme social, elle affecte néanmoins un caractère empirique, historique ; volontiers dirions-nous qu'elle est un *a posteriori* ; et Dom Gasquet s'est chargé de le prouver en étudiant la Démocratie chrétienne avant la Réforme.

#### IV

Les travaux historiques de Dom Gasquet sont connus en France, son ouvrage sur Henri VIII et les monastères anglais était, il y a quelques années, présenté au public français par le R. P. du Lac, en deux volumes de traduction (1). C'est sur des documents d'archives que Dom Gasquet promène sa curiosité ; il y trouve les traits précis, significatifs en leur apparente minutie, qui lui permettent de composer, pour chaque période, la photographie d'un état social ; et sa méthode de travail, tant par son scrupule de recherches, que par l'ordre de conclusions auxquelles il arrive, rappelle, à beaucoup d'égards, la façon de Janssen.

Les textes abondent, édifiants et précis, sur la condition du pauvre au moyen-âge, sur le respect dont il était l'objet, sur les droits qu'on lui reconnaissait ; et l'étude historique qu'en a tirée Dom Gasquet est comme un commentaire vivant et concret de la doctrine de saint Thomas et de l'encyclique *Rerum Novarum* sur l'affectation des biens de la terre, " communs à tous quant à l'usage ". " Nos ancêtres catholiques, déclare-t-il, ne connaissaient pas la distinction du riche et du pauvre sous l'aspect qu'elle a prise dès que les principes protestants eurent affirmé leur suprématie et dès que le paupérisme, distinct de la pauvreté, fut reconnu comme une inévitable conséquence de la civilisation moderne." Et Dom Gasquet, à l'appui de cette affirmation, allègue les sermons populaires, les décisions des évêques et des synodes, les livres pour l'instruction du clergé et des fidèles, qui furent comme la norme d'après laquelle se formait et se guidait la conscience catholique sociale au moyen-âge. " Les riches et les lords, enseignait l'auteur de *Dives et Pauper*, sont les baillis de Dieu, chargés de prendre des mesures pour le pauvre peuple et de l'as-

(1) Paris, Lecoffre.

sister " ; et le terrible auteur, évoquant le jugement suprême, mettait sur les lèvres de Dieu cette sommation : " Riches, rendez compte de votre bailliage." On comprend qu'au temps où ces principes faisaient loi le paupérisme n'existait point : Dom Gasquet le salua comme une nouveauté douloureuse, contemporaine des Tudor, comme un " produit particulier, qui fit son apparition sur les ruines des institutions catholiques détruites par cette dynastie " (1).

Car le vieux droit social chrétien ne planait pas seulement comme un idéal par-dessus la mêlée des égoïsmes humains ; il avait pour corollaire et pour sanction des institutions précises, et Dom Gasquet, faisant un choix entre elles, étudie, tour à tour, les biens d'Eglise et les guildes. *Spes pauperum*, l'espérance des pauvres : voilà la touchante périphrase sous laquelle le moyen-âge, en Angleterre, désignait les biens d'Eglise. " Ceux qui ont les bénéfices et les biens de la sainte Eglise, reprenait l'auteur de *Dives et Pauper*, ont pour mission principale de donner des aumônes et d'avoir soin des pauvres gens. A celui qui dépense pour son luxe et pour un stérile étalage les aumônes de l'autel, le pauvre peut dire à juste titre : C'est notre bien que vous gaspillez ainsi en pompe et en vanité ! Ce que tu gardes de l'autel pour toi au-delà de tes légitimes besoins d'existence, c'est une rapine, c'est un vol, c'est un sacrilège." Les canonistes et les professeurs de droit, survenant à leur tour, définissaient et discutaient les voies par lesquelles le pauvre d'une paroisse pouvait revendiquer son droit à une part des revenus ecclésiastiques ; cette part était, en général, d'un tiers de la dime. Par surcroît, à beaucoup de paroisses étaient attachées des *chantries*, sortes de chapelles auxiliaires, dont le desservant, en même temps qu'il célébrait la messe pour les bienfaiteurs ou les fondateurs de la *chantry*, devait s'occuper des pauvres : les revenus attachés à cette *chantry* ne permettaient pas seulement au prêtre de vivre de l'autel ; ils lui permettaient, aussi, de porter aide aux misères environnantes ; la fondation pieuse et la fondation de bienfaisance se mêlaient étroitement dans le cadre de la *chantry*, institution évangélique par excellence, puisque Dieu et le pauvre, simultanément, y étaient honorés et servis. De leur côté, les guildes, remplissant tout à la fois l'office de sociétés de bienfaisance et l'office de *Trade unions*, s'occupaient de fixer la législation du travail et offraient au pauvre les services que les associations pour frais funéraires, les hôpitaux, les bureaux d'aumônes ont rendus dans la suite ; elles devaient à leurs membres mêmes le fonds commun dont elles se servaient pour faire le bien ; chacun contribuait à améliorer la situation de tous, et tous celle de chacun ; et Dom Gasquet ne craint pas de qualifier de " collectivisme chrétien " l'ensemble de principes dont résultaient ces archaïques organisations.

Il fallut peu de temps à la Réforme pour les réduire à l'état d'archaïsmes. " L'idée fondamentale de la démocratie chrétienne, continue notre rapporteur, est de fonder l'ordre social sur ce principe chrétien que la propriété est un fidéi-commis plutôt qu'un

(1) Cf. Janssen, *L'Allemagne au moyen âge*, trad. Paris, p. 389 et suiv. (Paris, Plon).

droit de possession absolue et individuelle. La Réforme, au contraire, substitue à la notion du collectivisme chrétien la notion de l'individualisme comme base de la propriété." Les textes affluent, les chiffres se pressent : textes et chiffres attestent combien furent néfastes les conséquences de ce changement et témoignent que la rupture avec les maximes fondamentales de la démocratie chrétienne fut le crime social de la Réforme. "Ce fut une révolution, dit Dom Gasquet, mais non une révolution au sens ordinaire. Ce fut un soulèvement, non des masses contre les gouvernements, non des affamés et des miséreux contre les gens aisés, mais véritablement le soulèvement du riche contre le pauvre et la mainmise des puissants sur les fonds et les propriétés que des générations de bienfaiteurs avaient affectés au soulagement des nécessiteux." M. Thorold Rogers, dont la compétence est indiscutable en ce qui regarde l'histoire économique de l'Angleterre, est appelé en témoignage par Dom Gasquet : avant la Réforme, il nous fait assister à l'épanouissement d'une sorte d'âge d'or, durant lequel les travailleurs sont protégés par leurs guildes, durant lequel s'émancipe l'initiative des artisans, et durant lequel enfin les paysans deviennent, progressivement, de petits propriétaires ; au lendemain de la Réforme, nous assistons, au contraire, à l'élaboration de douze actes successifs du Parlement, destinés à la répression de la misère ; la face de l'Angleterre est véritablement modifiée ; mais, au point de vue du bien social, cette modification est un désastre. Confisqués les biens d'Eglise, et confisquée la fortune des guildes ; tout cela passe à des spéculateurs qui en usent suivant les maximes nouvelles du droit de propriété ; le capital paroissial, dont parfois deux tiers étaient destinés aux pauvres et un tiers seulement au culte, est intégralement réclamé par la couronne, et les pauvres sont déshérités, du jour au lendemain, en même temps que le Dieu du "papisme". Du même coup, démocratie chrétienne et catholicisme romain sont renversés ; et les déceptions sociales qui succèdent à cette ruine sont une leçon qui a la portée d'une revanche.

## V

Le chrétien ne s'attarde point à goûter les joies d'une revanche ; il sent, au contraire, que, pour beaucoup de ses frères, cette revanche est pleine d'âpreté ; et c'est cette âpreté qu'il travaille à corriger, préférant toujours, à l'arrogance inféconde du triomphe, les œuvres efficaces de réparation et les efforts d'action positive. Telles sont précisément les intentions de la *Catholic Truth Society* : que servirait-il de gémir sur le moyen-âge disparu, si l'on ne précisait les moyens de reconstruire l'ordre social actuel, d'après les maximes de la Démocratie chrétienne ? C'est cette reconstruction dont M. Devas a laborieusement esquissé les plans. D'une enquête qu'il a faite dans les publications techniques, dans le *Report on the sweating system*, dans le volume de M. Hird, *Cry of the Children*, dans celui de M. Sherard : *White Slaves of England*, dans celui de M. Boothe : *Life and Labour of the People*, il résulte qu'un grand nombre de travailleurs échappent à la double protection de l'association ouvrière et de la loi, et qu'un

tiers de la population de Londres est captive du paupérisme. Ces constatations deviennent plus émouvantes encore, si l'on étudie le volume de Sidney et Béatrice Webb : *Industrial Democracy*, volume dont les périodiques socialistes ont fait grand bruit, et que M. Devas, à son tour, traite de "remarquable". La première réforme qu'il réclame est un développement de la législation ouvrière : il n'insiste que fugitivement sur ce point ; car ce n'est pas en Angleterre, le premier pays d'Europe où l'on ait pressenti la nécessité d'un Code ouvrier, que la nécessité d'étendre ce Code serait sérieusement discutée.

M. Devas s'arrête plus longuement sur l'organisation ouvrière. "Laissez-moi dire formellement, déclare-t-il, que la Démocratie chrétienne tend une main amicale aux Trade unions. Ce que je dis est peut-être dur pour quelques-uns d'entre vous ; et pour ceux dont les cerveaux ont été formés il y a trente ou quarante ans, certainement c'est très dur ; on va m'objecter tout un volume d'anecdotes sur la tyrannie des Trade unions. Mais parmi ces anecdotes, la moitié sont une pure imagination d'ennemis acharnés, un quart viennent de malentendus ; reste un dernier quart, où nous ferons deux parts : un certain nombre de ces faits de tyrannie peuvent en quelque mesure être justifiés ; quant aux autres, nous y verrons la preuve que les *trade unionists*, tout comme vous et moi, sont sujets aux infirmités humaines." C'est ainsi que, sur les lèvres de M. Devas, l'exactitude et la charité, avec un peu d'arithmétique, font bonne justice de l'objection familière faite au mouvement syndical. "Puisque les Trade Unions anglaises, continue-t-il, ne sont, en aucune façon, des centres ou des foyers d'athéisme ou de révolution, c'est le sens commun même qui commande aux catholiques de faire usage du puissant engin de réforme qui est entre nos mains." Ou désorganisation ou organisation : il n'y a pas de milieu. La désorganisation entraîne le *sweating system*, et voici par quels termes cruels M. Devas en décrit les effets : "Si chaque industrie était un corps organisé, soutenant ses propres invalides, ces misérables industries parasites qui usent le travailleur et qui jettent ensuite, en l'abandonnant aux soins de la communauté, la machine humaine qu'elles ont usée, auraient disparu ou auraient été corrigées, tandis qu'actuellement (comme M. et Mme Webb le montrent) nous leur rendons une sorte de service criminel en les pourvoyant, non pas seulement d'esclaves, mais d'esclaves au-dessous du prix coûtant." De quelle efficacité, tout au contraire, peut être l'organisation, tant pour la prospérité économique que pour l'harmonie sociale, c'est ce que montre M. Devas par l'exemple de la Nouvelle-Zélande, où, depuis 1894 (date de l'établissement des tribunaux d'arbitrage), toute grève a été évitée, et par l'exemple du district de Birmingham, devenu, depuis sept ans, "une oasis de paix industrielle et de commerce honnête", grâce à l'alliance qui a été conclue entre 500 maîtres et 20,000 ouvriers en métaux, pour la fixation périodique des prix et des salaires (1).

(1) Il faut lire, au sujet des progrès du sentiment social en Angleterre et de la vraie notion de l'individualisme anglo-saxon — individualisme qui n'exclut ni la loi ni l'organisation — l'article très pénétrant de M. Fouillée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1898.

Il reste une question capitale, celle de la terre. M. Devas y a touché, non pour la traiter *ex professo*, mais pour émettre une protestation contre deux erreurs, dont l'une consiste à souhaiter, en vue du progrès agricole, la disparition des petits fermiers, et dont l'autre consiste à souhaiter, en vue du bien-être de ces fermiers eux-mêmes, la liberté du contrat dans toute sa plénitude et l'absence de toute protection légale pour le plus faible des contractants. Cette seconde thèse, surtout, indigne M. Devas, parce qu'elle est comme un laisser-passer pour l'usure ; et l'usure, partout il l'aperçoit, " en Angleterre, en Irlande, dans l'Inde, insolente, rampante, transformant les tribunaux en destructeurs de la justice et en offices de pillage : scandale de premier ordre, quintessence du paganisme !" Le *homestead* comme en Amérique, des mesures pour la multiplication des petits propriétaires ou pour le développement de l'emphytéose comme en Australie, des châtimens contre l'usure comme en Allemagne : voilà les trois séries d'articles que M. Devas inscrit au programme de la Démocratie chrétienne.

(A suivre.)

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

La commission chargée de l'élaboration de la nouvelle charte de Montréal a décidé de laisser à la législature le soin de régler la question des exemptions de taxes dont bénéficient actuellement les institutions religieuses, d'éducation et de bienfaisance. Cependant, le maire Préfontaine s'est carrément prononcé pour l'abolition de toutes les exemptions, indiquant ainsi clairement dans quel sens il fera la lutte et cherchera à influencer ses amis à la législature. Son plan serait l'organisation de la charité officielle, au moyen d'une taxe spéciale. Mais il reconnaît que l'opinion n'est pas encore mûre pour l'exécution de ce projet. Il la croit, cependant, suffisamment avancée, en d'autres termes suffisamment travaillée par le libéralisme, pour accepter, et même exiger dès aujourd'hui l'abolition d'une partie des exemptions. Si l'autorité religieuse la contraire à cet égard, il l'avertit que dans un avenir rapproché, ce n'est pas la partie, mais le tout qu'il lui faudra sacrifier.

Ce sont autant de déclarations dont la hardiesse indique, mieux que de longues dissertations, le chemin fait par le libéralisme doctrinal dans notre pays. Il sort d'une lutte où il l'a em-

porté sur la résistance des bons éléments. Il se sent aujourd'hui plus fort et il avance, par de grandes enjambées même. Demain... ah! demain, nous n'y songeons qu'avec amertume et alarme, car le développement logique de tout ce que nous voyons, il est écrit en caractères très lisibles dans les vieilles sociétés européennes où, par les mêmes chemins absolument, on est arrivé aux tristes réalités du jour.

Que le courant nous porte là, c'est malheureusement notre conviction. N'importe, il faudra combattre et tâcher d'arracher notre législation, non plus seulement à un acte de faiblesse, mais à un crime religieux et social qui attirerait sur nous les malédictions divines.

Mercredi dernier ont commencé, au Séminaire de Sainte-Thérèse, de brillantes fêtes à l'occasion d'une triple manifestation : la convention des anciens élèves de la maison, la célébration de la fête de saint Charles Borromée, le patron du séminaire, et enfin la bénédiction de la nouvelle chapelle du collège. Huit évêques et un nombreux clergé assistaient à la fête religieuse.

## AUX ETATS-UNIS

S. G. Monseigneur Wm. Hickley Cross, archevêque d'Oregon, est décédé, ce matin, à l'hôpital St Joseph de Baltimore, Md. Le vénérable prélat a succombé à une maladie de cœur, au moment où il allait partir pour Ellicott City, Md., pour y assister à une fête à l'université St Charles.

On mande de Rome que *Monks and their decline*, l'ouvrage récemment publié par l'abbé George Zurcher, curé de la paroisse St Joseph, à Buffalo, N. Y., a été mis à l'index.

La presse quotidienne publie une dépêche de Washington, portant que Mgr. Martinelli, le délégué apostolique, a reçu de Rome un décret relatif aux funérailles des catholiques affiliés à l'ordre maçonique. Le décret autoriserait l'inhumation en terre bénite, pourvu que le défunt n'ait pas manifesté d'hostilité ouverte contre l'Eglise et qu'il ait, à quelque moment, exprimé, ne fût-ce qu'indirectement, la velléité de revenir aux exigences de sa règle de foi.

Il y a sans doute là l'un de ces monstrueux canards dont la presse régale quotidiennement ses lecteurs. L'Eglise a des trésors

de  
peu  
alle

cliq

res  
nus

de l  
à se  
ries  
seul  
sous  
rité

et c  
ord

tion  
d'Et  
Con  
Ajo  
d'ac

les l  
peut  
vice

Fran  
croix  
nem  
qu'  
torit  
livre  
Rose

de tendresse pour ses enfants et elle s'emploie autant qu'elle le peut à ménager leur faiblesse, mais cette indulgence ne saurait aller jusqu'à enlever toute sanction aux lois qu'elle promulgue.

---

## AUTRES PAYS

---

ITALIE.—On annonce que le Pape publiera bientôt une encyclique sur l'Anarchie.

—Nous lisons dans la *Croix* :

On nous écrit :

Le gouvernement italien vient de prendre une série de mesures pour transformer en œuvres de bienfaisance les biens et revenus des confréries qui ont été encore épargnées.

En d'autres termes, le gouvernement ne pouvant plus tirer de l'argent de contribuables pressurés de mille manières, cherche à se créer de nouvelles ressources en prenant l'argent des confréries. Il veut mettre la main sur des revenus qui ne servaient pas seulement au culte, mais à secourir des confrères, à la bienfaisance sous toutes ses formes, en un mot au grand précepte de la charité.

Le gouvernement veut substituer sa charité à celle de l'Eglise, et certainement il mettra en pratique l'axiome : "Charité bien ordonnée commence par soi-même."

Il prendra ces biens, et tout sera dit.

---

FRANCE.—Devant les protestations soulevées par la publication de l'avis de la Section de l'Intérieur et des Cultes du Conseil d'Etat relatif aux quêtes faites par les curés dans leurs églises, le Conseil d'Etat a enlevé cette question de son ordre du jour. Ajoutons que, d'ailleurs, le gouvernement est toujours libre d'accepter ou de ne pas accepter un avis du Conseil d'Etat.

Il n'en reste pas moins établi que, de l'avis de juristes, les lois françaises sont bâties de telle sorte qu'en leur nom, on peut empêcher les curés de quêter dans leurs églises pour le service des pauvres.

—Dans une étude abondamment documentée et que publie la *Franco-Maçonnerie démasquée* d'octobre 1898, M. Gabriel Soulaux exécute M. Paul Rosen, auteur de *Satan & Cie* et de *l'Ennemie Sociale* et fournisseur de documents maçonniques. Il prouve qu' " aucun écrivain sérieux ne peut désormais s'appuyer sur l'autorité de M. Paul Rosen, ni emprunter quoi que ce soit à ses livres " et indique spécialement trois documents fournis par M. Rosen et que les catholiques devront soigneusement s'abstenir de

citer : *Le rituel du 33e degré*, publié dans le " *Cours de maçonnerie pratique*, enseignement supérieur de la Franc-Maçonnerie (rite écossais ancien et accepté) par le très puissant Souverain Grand Commandeur d'un des Suprêmes Conseils confédérés à Lausanne 1875, édition sacrée s'adressant exclusivement aux maçons réguliers, publiée par un profane (1885) ;" la soi-disant communication du pouvoir dirigeant de l'Écossisme en octobre 1885, la fameuse *D. M. J. quand même* publiée dans le même ouvrage ; la prétendue instruction donnée au général Garibaldi en 1860 par Anghera et publiée dans l'ouvrage de M. Georges Bois, " *Maçonnerie nouvelle du Grand-Orient de France*, dossier politique et rituels réformés (1892)."

—Il nous tombe sous la main un document très suggestif et que nous reproduisons en entier. Le voici :

*Lettre de M. le préfet de la Seine à M. le président de la Chambre des notaires, relative aux legs faits par des testateurs à MM. les curés des diverses paroisses de Paris pour les pauvres et à Paris à donner à MM. les préfets de ces libéralités.*

Paris, le 23 septembre 1898.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de signaler à votre attention les faits suivants :

Des testateurs font assez fréquemment, vous le savez, des legs à MM. les curés des diverses paroisses de Paris pour les pauvres.

Vous n'ignorez pas, d'autre part, que l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, représentant légal de toutes les catégories de pauvres de cette ville, a seule qualité pour revendiquer ces libéralités charitables d'après les jurisprudences tant judiciaires qu'administratives.

Vous connaissez enfin les dispositions de l'article premier du décret du 1er février 1896, d'après lequel, notamment, tout notaire, constitué dépositaire d'un testament contenant des libéralités en faveur des établissements publics, est tenu, aussitôt après l'ouverture du testament de faire connaître aux établissements légataires, les dispositions les intéressant, indépendamment de l'avis et des pièces qu'il doit adresser à ce sujet, au préfet du département du lieu de l'ouverture de la succession.

Or, il arrive parfois que l'Assistance publique *n'est pas immédiatement avisée* des sortes de legs dont il s'agit et que même les héritiers des testateurs *remettent directement entre les mains de MM. les curés indiqués aux testaments*, le montant de ces libéralités charitables, en dehors de toute intervention de l'Assistance publique ; en sorte que cette administration, se trouvant en présence d'un fait ainsi accompli, répugne à exiger des représentants des successions des bienfaiteurs, un second paiement, comme elle en aurait le droit, à raison de l'irrégularité du premier paiement.

C'est ce qui s'est passé notamment au sujet d'un legs de 500 francs fait par M. Rouget, décédé le 1er avril 1897, à M. le curé de la Madeleine pour les pauvres, l'Assistance publique n'a été avisée qu'en novembre 1897, que ce legs avait été acquitté volontairement par les héritiers du testateur, entre les mains de M. le curé de la Madeleine.

A l'occasion de ce legs, le Conseil de surveillance de l'Assistance publique, d'accord avec M. le directeur de cette administration, a émis le vœu que cet état de choses fut porté à la connaissance de la Chambre des notaires de Paris.

Je ne doute pas, Monsieur le président, qu'il suffise de signaler cette situation pour que vous y portiez remède dans la mesure qu'il vous sera possible, en priant vos confrères de vouloir bien veiller avec soin à l'exécution des prescriptions susmentionnées de l'article premier du décret du 1er février 1896, et avertir les représentants des successions des testateurs qui ont fait des legs de ce genre, que la *délivrance régulière ne peut en être faite qu'à l'administration de l'assistance publique à Paris.*

Agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

*Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture.*

Signé : BRUMAN.

Voici la lettre par laquelle le Secrétaire de la Chambre des notaires a communiqué ce document à ses confrères :

Paris le 15 octobre 1898.

Mes chers confrères,

Je vous adresse copie d'une lettre de M. le préfet du département de la Seine relative aux legs faits, etc.

La Chambre me charge de vous engager à vous conformer exactement aux prescriptions de l'article premier du décret du 1er février 1896, rappelées par M. le préfet du département de la Seine, dans la lettre qui précède.

Agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

VINCENT, *secrétaire.*

On a beau être un peu courant de l'état des choses en France, de pareilles pièces surprennent toujours. De quel droit, nous ne parlons pas de chinoiseries légales, sous un régime prétendu de liberté, l'Etat, ou une institution gouvernementale, vient-il se placer entre le testateur et son exécuteur testamentaire et violer ainsi la liberté individuelle ? S'il existe des textes de loi qui permettent cette attitude, pourquoi ne les abroge-t-on pas ?

Mais ce serait de la logique ? Et la logique . . .

—Nous trouvons dans les *Etudes* publiées par les Jésuites français une liste extrêmement éloquentة ; c'est celle des différentes publications périodiques dirigées par les Jésuites dans le

monde entier. Elle met en pleine lumière tout un côté de l'activité intellectuelle de cette congrégation. Nous la reproduisons en entier :

- Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, Paris, rue Monsieur, 15. In-8. Bimensuel. 35e année.*
- Civiltà (la) cattolica, Rome, via di Ripetta, 246. In-8. Bimensuel. 49e année.*
- Analecta Bollandiana. Bruxelles, Société des Bollandistes. In-8.*
- Précis historiques : Bulletin mensuel des missions belges de la Compagnie de Jésus. Bruxelles, Vromant. In-8.*
- Stimmen aus Maria-Laach. Fribourg en Brisgau, Herder. In-8. Dix livraisons par an.*
- Zeitschrift für katholische Theologie. Innsbruck, Rauch. In-8. Trimestriel.*
- The Month. Londres, Longmans. In-8. Mensuel.*
- Studien op godsdienstig, wetenschappelijk en letterkundig gebied, Utrecht, P. W. van de Weijs. In-8. Mensuel.*
- Przegląd Powszechny (Revue génér.). Cracovie, Anczic. In-8. Mensuel.*
- Congo-Indië (Journal flamand des missions belges du Congo et de l'Inde). Oostaker (Gand).*
- Katholischen (Die) Missionen. Fribourg en B., Herder. In-4, illustré. Mensuel.*
- Katholicke (De) Missien. Bois-le-Duc. In-8. Mensuel.*
- Missye Katolickie. Cracovie, Kluczycki. In-4. Mensuel.*
- Bachir (Al-) (Journal arabe). Beyrouth, imprimerie de la Mission catholique. In-fol. Hebdomadaire.*
- Machriq (Al-). Revue catholique orientale bimensuelle (en arabe). Beyrouth, Mission catholique. In-8.*
- Iraka (Ny) (le Messenger). Tananarive, imprimerie de la Mission catholique. Grand in-8. Mensuel.*
- Zambezi Mission Record. Londres, Fowler. In-4, illustré.*
- Chang-sin-pao (Journal chinois). Chang-hai, imprimerie de la Mission catholique. In-4. Bihebdomadaire.*
- Indo-European Correspondence. Calcutta, Mission catholique. Bihebdomadaire.*
- Pastoral Gazette. Bombay. Mensuel.*
- Catholic (the) Examiner. Bombay. Hebdomadaire.*
- Revista catolica. Las Vegas (Nouveau Mexique). In-4. Hebdomadaire.*
- Volksblatt (Journal allemand). Sao Leopoldo (Brésil).*
- Monumenta historica Societatis Jesu nunc primum edita. Madrid ; Paris, Picard. In-8. Un fascicule de 160 pages par mois.*
- Observatorio meteorologico del Colegio de la Compania de Jesus en La Guardia (Bulletin). Tuy (Gallice). In-8.*
- Observatoire Saint-Louis, Jersey (Iles de la Manche). Bulletin des observations météorologiques. Saint-Héliér (Jersey). In-4.*
- Astronomical (The) Journal. Georgetown College (Washington). In-4.*

*Observaciones magneticas y meteorologicas hechas en el Observatorio del R. Colegio de Belen.* La Havane (Cuba). In-fol. Trimestriel.

*Observatorio de Manila.* Boletin mensual. Manille, imprimerie de l'Observatoire. In-4. Mensuel.

*Observatoire de Zi-ka-wei.* Chang-hai (Chine). In-8.

—La Congrégation des Oblats de Saint-François de Sales, fondée en 1873 par le R. P. Brisson, vient de fêter à Troyes ses noces d'argent, sous la présidence de Mgr. de Pélacot.

Cette congrégation dirige six collèges français, s'occupe dans plusieurs villes ces œuvres de préservation pour la jeunesse, évangélise en Afrique la mission du Fleuve Orange et fonde des écoles et des œuvres en Grèce, en Angleterre, à l'Equateur, dans l'Uruguay et dans l'Amérique du Nord.

---

ANGLETERRE.—Les rumeurs de guerre qui circulent depuis quelque temps et la tension regrettable survenue dans les relations anglo-françaises ont provoqué la publication de la lettre suivante adressée par Son Eminence le cardinal Vaughan à tous les membres du clergé de son archidiocèse :

Le 28 octobre 1898.

Révérénd et cher Père,

Vous voudrez bien dire l'oraison *Pro Pace* a la messe jusqu'à nouvel ordre *tanquam pro re gravi*. Nul ne saurait mesurer l'étendue ni la gravité de la calamité qui atteindrait la chrétienté et le salut des âmes, si la guerre venait à éclater entre la France et l'Angleterre. Ce serait un acte vraiment diabolique et dont l'enfer seul profiterait, que d'allumer l'incendie d'une guerre entre des nations chrétiennes, au moment où l'on procède aux préliminaires gigantesques qui sont essentiels à la civilisation et à l'évangélisation de l'Afrique.

Prions, afin que la terrible malédiction de l'esclavage qui a pesé pendant tant de siècles sur la race de Cham, doublement asservie à l'homme et au démon, soit enfin écartée d'elle, afin qu'aucune parole, aucun acte ne soit omis ou commis, de nature à mettre en péril une paix juste et honorable entre les nations chrétiennes actuellement engagées dans cette noble œuvre de délivrance.

Je suis votre fidèle et dévoué serviteur,

† HERBERT, cardinal VAUGHAN.

---

ALLEMAGNE.—Pendant son voyage à Jérusalem l'empereur Guillaume a reçu du Sultan et transmis à ses sujets catholiques

le terrain où est morte la Sainte Vierge. Les télégrammes suivants ont été échangés à cette occasion :

De Guillaume II au Pape :

" Je suis heureux de pouvoir porter à la connaissance de Votre Sainteté, que grâce à l'entremise bienveillante de Sa Majesté le sultan, qui n'a pas hésité à me donner cette preuve d'amitié personnelle, j'ai pu acquérir à Jérusalem le terrain dit " la Dormition de la Sainte Vierge ", et j'ai décidé de mettre ce territoire consacré par tant de pieux souvenirs à la disposition de mes sujets catholiques, notamment de l'Association allemande catholique de la Terre Sainte. Il a été doux à mon cœur de prouver, en cette circonstance, combien me sont chers les intérêts religieux des catholiques, que la divine Providence m'a confiés. Je prie Votre Sainteté d'agréer l'assurance de mon sincère attachement."

Du Pape à Guillaume II :

" Nous sommes bien touché de la dépêche courtoise que Votre Majesté a bien voulu nous adresser pour porter à notre connaissance sa décision de donner à ses sujets catholiques le territoire de la Dormition de la Sainte Vierge, qu'elle a acquis à Jérusalem. En témoignant notre vive satisfaction, nous sommes sûr que les catholiques seront très reconnaissants à Votre Majesté, et nous aimons à joindre à ceux des autres nos remerciements les plus sincères."

---

TURQUIE.—On annonce l'érection à Constantinople, en son siège désigné par le Pape, l'église de l'Anastasia, de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Assomption pour le retour de l'Orient à l'unité. Des membres du clergé de tous les rites et des représentants de toutes les communautés de la ville assistaient à cette cérémonie, sous la présidence de Mgr. Bonetti, délégué du Saint-Siège.

Nos lecteurs se rappelleront que nous avons publié jadis les réglemens de cette archiconfrérie et son bref d'érection.

---

ARMÉNIE.—Sa Béatitudo Mgr. Étienne-Pierre Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, NN. SS. Avedis Arpiarian, archevêque d'Anazarba, vicaire patriarcal, Paolo Marmarian, évêque de Trébizonde, Pascal Djamdjian, évêque de Brousse, Jean Ohanessian, évêque d'Angora, Avedis Turkian, évêque de Marache et Nersés Djindoyan, évêque de Mouch, viennent d'adresser aux présidents des Conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, une lettre émouvante et très instructive.

Relevons d'abord le témoignage de gratitude et l'hommage

enthousiaste qu'ils rendent à la grande œuvre de propagande catholique :

Notre expérience dans les missions, surtout durant la période si douloureuse des désastres d'Anatolie, nous met en état d'apprécier à sa juste valeur ce grand bienfait ! Oui, nous éprouvons le besoin de déclarer hautement que c'est votre Œuvre qui a affermi, dès leurs modestes débuts, les missions et toutes les institutions de notre Patriarcat. C'est grâce à elle que nos séminaires, ces précieuses pépinières d'ouvriers évangéliques, ont pu être entretenus, et que l'Institut de l'Immaculée Conception, devenu l'auxiliaire indispensable de l'apostolat arménien catholique, a pu prendre de la consistance et créer au fur et à mesure, sur les points les plus reculés de notre Patriarcat, de nouvelles stations, bien qu'encore insuffisamment pourvues. C'est grâce à votre Œuvre aussi que nos diocèses et leurs missions ont pu se développer et se multiplier. Enfin, qu'il nous soit permis d'ajouter que c'est grâce aux fonds spéciaux, mis par cette Œuvre incomparable à la disposition du Saint-Père, que, lors de nos désastres des années 1895-1896, événements qui ont couvert de ruines la plus grande partie de notre Patriarcat, plusieurs de nos diocèses éprouvés ont eu la consolation de trouver un appui, une protection efficace. Certes, il y a encore beaucoup à réparer ; mais toutes nos espérances, en ce qui concerne la continuation, le succès et l'avenir de notre laborieux apostolat, reposent sur la charitable assistance de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ! Nous avons la douce confiance que cette Œuvre continuera à soutenir généreusement notre Patriarcat, qui est l'avant-garde de la civilisation chrétienne en Orient !

Les vénérables prélats disent ensuite leurs espérances relatives à l'union des Eglises :

« L'Œuvre de l'Union, si chère au cœur de notre Saint-Père le Pape, commence déjà à se réaliser. Nous pourrions signaler, avec force détails significatifs, des symptômes qui ne laissent plus aucun doute sur le vrai caractère et la portée du mouvement auquel nous assistons depuis quelque temps ; mais la prudence et la crainte d'éveiller de funestes animosités nous engagent à nous abstenir pour le moment. Cependant, vivant en contact suivi avec la masse de la nation arménienne, et ayant étudié de près ses tendances intimes et ses aspirations religieuses, nous sommes à même d'émettre l'espoir que cette nation, restée chrétienne depuis des siècles et après de si fréquents et profonds bouleversements, sera la première à répondre, en Orient, au noble souhait et à l'appel paternel de l'auguste Pontife Léon XIII. Ainsi le consolant mouvement qui s'est déjà déclaré dans son sein et qui s'y accentue de jour en jour, fera des progrès admirables, si toute-fois l'Œuvre de l'union est efficacement soutenue par l'Occident catholique !

—Le vénéré patriarche et les dignes signataires de cette lettre se sont dernièrement réunis en Synode pour l'élection des

nouveaux titulaires des cinq sièges vacants du patriarcat : Khar-pouth, Malatia, Diarkébir, Alep et Alexandrie.

CHINE.—La *Croix* a reçu la dépêche suivante datée de Tchong-Kin (province de Se-Tchoan,) 20 octobre, 7 heures du soir :

Depuis trois mois, nous subissons une atroce persécution : nombreux meurtres de chrétiens, incendies de nos oratoires, résidences et écoles ; deux prêtres sont captifs des émeutiers persécuteurs ; plus de dix mille chrétiens sont sans abri. La ruine de la Mission est certaine sans secours prompts et énergiques.

Un ancien missionnaire qui est spécialement chargé à la *Croix* de tout ce qui concerne les combats de l'Eglise dans les pays neufs, écrit à propos du Se-Tchoan :

La Mission catholique du Se-Tchoan est une des plus anciennes parmi celles confiées à la Société des Missions Etrangères de la rue du Bac. Depuis plus de deux siècles les missionnaires français y sèment la bonne parole à travers des alternatives de paix et de persécutions souvent renouvelées. En 1815, Mgr Dufrène y fut décapité dans Tchen-Tou, capitale de la province.

Le sang des martyrs y fut fécond. Actuellement, la province comprend trois vicariats apostoliques : le *Septentrion-occidental*, gouverné par Mgr Dunand, chevalier de la Légion d'honneur, pour les services rendus à l'influence française en ces lointains pays. Il réside à Tchen-tou ; le *Méridional*, avec Mgr Chatagnon, à Souy-fou ; enfin l'*Oriental*, où Mgr Chouvellon voit de nouveau les ruines s'accumuler autour de lui.

Cette partie du Se-Tchoan est la plus turbulente, la plus hostile aux chrétiens, la mieux organisée par les Sociétés secrètes pour les émeutes rapides avec *chambardement* général. Depuis les traités de 1860, ces sortes de tempêtes ont sévi une dizaine de fois sans s'étendre à toute la Mission. En 1886 et plus tard, la résidence épiscopale à Tchong-Kin, fut deux fois pillée et brûlée.

Le vénérable provicaire, M. Blettery, 73 ans, dont 40 d'apostolat, est le seul témoin encore présent de toutes ces persécutions.

Cette année, comme nous l'avons dit hier, la plus grande partie de la Mission est détruite. Seule, la ville de Tchong-Kin (500,000 habitants), si turbulente, est jusqu'ici restée calme. Le haut commerce y est favorable aux Européens ; deux maisons de commerce françaises y sont installées. Mais les préjugés contre les chrétiens entretiennent dans le peuple une hostilité redoutable.

La dépêche reçue prouve que jamais le danger ne fut aussi grave et ne mérita davantage d'attirer l'attention du gouvernement.

Que pourra-t-il faire, pour secourir les 100 missionnaires français du Se-Tchoan. Nous savons que M. Delcassé a envoyé d'énergiques réclamations au Tsong-li-Yamen. Mais notre flotte

menacerait-elle Canton ou quelque autre port, l'action du gouvernement impérial est si faible sur ces lointaines provinces qu'il est à craindre que la paix ne soit pas de suite rétablie.

La mission du Se-Tchoan oriental a un évêque, 43 missionnaires, 33 prêtres indigènes, 31,000 chrétiens. L'an dernier, on y a baptisé plus de 20000 adultes. De plus, pour contrebalancer au profit de la France l'influence des écoles d'Anglais que les protestants se préparaient à créer, Mgr. Chouvellon avait créé à Tchong-Kin, une école de français. Homme énergique, il était arrivé bon premier. Et maintenant, il vit dans l'angoisse, recevant chaque jour la nouvelle d'une nouvelle destruction. La Mission avait 64 églises ou chapelles, 3 séminaires, 103 écoles ou orphelinats.

—L'*Univers-Monde* nous apporte de nouveaux détails sur le vicariat apostolique du Kouang-Tong, qui comprend le sous-préfecture de Pok-lo, théâtre des travaux et de la mort héroïque du P. Chanès. Nous faisons de son article les extraits suivants :

Le dernier compte-rendu de la Société des missions étrangères constatait que jamais le chiffre des baptêmes ne s'était élevé aussi haut dans le vicariat du Kouang-Tong, car il a été de 2,045 ; il aurait même été dépassé si les missionnaires avaient été moins prudents pour admettre les nombreux païens et protestants demandant à entrer dans le giron de l'Eglise ; mais dans cette province du Kouang-Tong, l'évangélisation est, malgré cela, très difficile. Les menées des ministres protestants sont très actives ; très sensible est le mauvais vouloir de plusieurs mandarins qui ne craignent pas de soulever des mouvements populaires quand ils voient le nombre des catéchumènes s'accroître.

Chaque année des révoltes ont lieu sur tel ou tel autre point de la province : quelquefois les païens y déploient même une cruauté raffinée contre leurs victimes. A Kéo-tsou-foou, il y a deux ans, ces barbares saisirent deux néophytes et après les avoir fortement garrottés, ils leur percèrent les yeux avec des aiguilles, en se moquant de la religion.

Le Kouang-Tong est une province souvent agitée : les sociétés secrètes chinoises y agissent avec vigueur ; la dynastie même y est très violemment attaquée et les Européens détestés. Missionnaires catholiques, ministres protestants voient constamment leurs stations menacées.

---

ILE MAURICE.—La *Croix* de l'Ile Maurice nous apporte au sujet de l'exécution d'un pauvre diable qui paraît avoir été surtout victime de mauvais conseillers et de son ignorance, les commentaires suivants qui jettent un triste jour sur l'état d'âme d'une partie de la population de Maurice :

Ils pullulent, au milieu de notre civilisation, ces chrétiens qui ne sont chrétiens que par le baptême, ces hommes qui n'ont de

l'homme que le physique. A l'appel de nos missionnaires, il en est qui sortent de leurs tanières ou de leurs bouges et viennent exposer naïvement leur ignorance et leur détresse morale. Quelques-uns se convertissent vraiment. D'autres retombent dans l'ignorance. Avec les réfractaires, ils sont destinés à devenir criminels dès qu'une forte tentation les sollicitera.

L'homme ne pouvant se passer tout-à-fait de religion, ces demi-sauvages font un amalgame des superstitions introduites ici tant par les Africains que par les Asiatiques. Ils croient aux démons, aux maléfices, aux sortilèges et redoutent et recherchent tour à tour ceux qui se disent entrés dans l'intimité des divinités malfaisantes, les sorciers. De temps à autre, le mal que fait cette sorte de démonolatrie éclate en quelque drame sanglant. Mais il produit bien des ravages que l'on ne voit pas, que l'on ne veut pas voir.

Ce n'est pas Baptiste (1), nous le craignons fort, qui guérira ce pauvre peuple malade. Le sort de Lachanteuse (2), pas plus que celui de Diane, n'arrêtera les pratiques superstitieuses, n'empêchera de nouvelles convoitises de s'allumer, de nouveaux crimes de se commettre. Il faudrait, pour assainir ces bas-fonds de la société, de l'air et de la lumière, de l'instruction et de la religion, des instituteurs et des prêtres.

---

INDE. — La même *Croix* de l'île Maurice nous apprend qu'un congrès eucharistique, le premier qui ait eu lieu dans l'Inde, a été tenu à Madras, du 2 au 4 août. Huit évêques et soixante prêtres y ont pris part.

---

(1) Le bourreau.

(2) L'exécuté.

14 novembre 1898.